

Mis au point par un groupe de travail composé de représentants des gouvernements, de l'industrie de l'emballage, et d'organisations de défense des consommateurs et de l'environnement, le Protocole a été adopté par le CCME en 1990. Le groupe de travail a élaboré le Code canadien des bonnes pratiques d'emballage en vue d'aider les fabricants, les responsables de la commercialisation et les distributeurs à évaluer les répercussions sur l'environnement de leurs emballages et à en modifier la conception et la production de manière à réduire au minimum la production de déchets. Le Protocole a débouché sur la mise en place d'un Système national de surveillance des emballages, dont le mandat est le suivant : surveiller la réalisation des objectifs fixés ainsi que le volume d'emballages qui sont produits, utilisés, réutilisés, recyclés et jetés.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont adopté des programmes de réduction au minimum des déchets, par exemple :

- la stratégie de réduction au minimum des déchets de la Saskatchewan qui prend en compte les coûts associés à la durée de vie de ces déchets;
- le programme «Action on Waste» [lutte contre le gaspillage] de l'Alberta, qui vise à réduire de 50 p. 100, d'ici l'an 2000, le volume des déchets solides traités par les municipalités;
- le programme de recyclage du Manitoba, dont le but est de porter à environ 75 p. 100 le recyclage des ordures ménagères d'ici 1996.

On trouvera d'autres exemples de ce type d'activité à la Partie III, Section IV.

#### **(c) Orienter les choix des consommateurs canadiens vers des produits respectueux de l'environnement**

Le Programme de choix environnemental du gouvernement fédéral est une initiative relevant du Plan vert; il consiste à évaluer les produits et services du point de vue de leurs répercussions sur l'environnement et à communiquer de l'information à ce sujet. L'Éco-Logo est le symbole de l'homologation accordée en vertu de ce programme aux produits et services qui satisfont ou sont supérieurs aux critères définis par le Conseil de direction de Choix environnemental; ces critères peuvent faire l'objet d'un examen de la part de la population. Jusqu'à maintenant, des produits allant des couches en tissu réutilisables au papier recyclé en passant par les pommes de douche diminuant la consommation d'eau et par les huiles à moteur régénérées portent l'Éco-Logo.

#### **(d) Améliorer les politiques gouvernementales en matière de marchés publics**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) invite ses membres à agir en faveur du développement durable et a collaboré à l'élaboration des «Procurement Policies on Packaging» [Politiques d'approvisionnement relativement à l'emballage], mesure